



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE POINTE-DES-CASCADES

Séance extraordinaire du 25 avril 2019

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades tenue le 25 avril 2019 à 20 h 30 au centre communautaire situé au 52 chemin du Fleuve, Pointe-des-Cascades.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Olivier Doyle, Martin Juneau, Pierre Lalonde, Peter M. Zytynsky, Girard Rodney, Mario Vallée, formant quorum sous la présidence du maire Gilles Santerre.

Sont également présents Éric Lachapelle, directeur général et secrétaire-trésorier, Me Julie Paradis, adjointe au directeur général et secrétaire-trésorier, responsable du greffe et des communications.

2019-04-033

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire Gilles Santerre procède à la lecture de l'ordre du jour préparé pour la séance extraordinaire du 25 avril 2019.

Il est proposé par le conseiller Girard Rodney,
Appuyé par le conseiller Pierre Lalonde
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 25 avril 2019 tel que rédigé, soit :

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **RÈGLEMENTS**
 - 3.1 Avis de motion – Règlement 183-2019 établissant les taux de la taxe foncière générale et des services municipaux pour l'année d'imposition 2019
4. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
6. **LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-04-034

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 183-2019 ÉTABLISSANT LES TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE ET DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE D'IMPOSITION 2019

Conformément à l'article 445 du Code Municipal du Québec, le projet de règlement 183-2019 établissant les taux de la taxe foncière générale et des services municipaux pour l'année d'imposition 2019 est présenté et un avis de motion est donné par le conseiller Pierre Lalonde à l'effet qu'à une prochaine assemblée ou à une séance subséquente, ledit règlement sera proposé pour adoption.



No de résolution
ou annotation

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Augmenter les versements de taxes à 4 par année
- Possibilités du citoyen pour s'objecter au dépôt du règlement
- Rôle du citoyen dans le futur
- Oppositions aux taux de taxe
- Impact du règlement

LÉVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

À 20 h 45 l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par le conseiller Olivier Doyle,
Appuyé par le conseiller Pierre Lalonde
ET RÉSOLU

DE LEVER la présente séance extraordinaire du 25 avril 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le directeur général et
secrétaire-trésorier

Le maire


Eric Lachapelle


Gilles Santerre

Je, Gilles Santerre, atteste que la
signature du présent procès-verbal
équivalut à la signature par moi de
toutes les résolutions qu'il contient
au sens de l'article 142(2) du *Code
municipal du Québec*